1529

Centre de documentation

Fédération des cégeps

F76713

Niveau(x) d'enseignement : 7
Centre d'intérêt : 160

Numéro EDUQ : 9170783

Fédération des cégeps. Comité d'étude sur la révision du mode de financement des collèges.

Rapport final / Comité d'étude sur la révision du mode de financement des collèges. -- Montréal : Fédération des cégeps, 1986.
27 f. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s) : Financement * Révision * Collège

Ce rapport réalisé par le comité sur la révision du mode de financement des collèges couvre des travaux qui se sont échelonnés sur une période de 18 mois. Ceux-ci ont porté principalement sur l'évaluation de la situation financière du réseau, l'étude du mode actuel de financement des cégeps, l'analyse de différents modèles de financement de l'enseignement supérieur présentement au Canada et le dégagement de certains principes, qualités et politiques que devrait contenir un nouveau mode de financement.

Type de document :

1529
124-4274

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA RÉVISION DU MODE DE FINANCEMENT DES COLLÈGES

7170783

RAPPORT FINAL

Président du Comité — Yves Sanssouci, D.G., Cégep Édouard-Montpetit

Membres du Comité — Laurent Lamoureux, D.S.A., Cégep de Limoilou
Gilles Lapierre, D.S.A., Cégep de Saint-Jérôme
André Larue, D.S.F., Cégep de Sherbrooke
Jacques Vézina, D.G., Cégep de Jonquière
Gilles Charest, Dir. D.I.S.C., Fédération des cégeps
André Roy, Économiste, Fédération des cégeps

AVRIL 1986

Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 – Tél.: (514) 381-8631

TABLE DES MATIÈRES

1. MANDAT DU COMITÉ 2

2. PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT 4

3. DÉMARCHE SUIVIE PAR LE COMITÉ 7

4. RECOMMANDATIONS 10

5. QUELQUES PISTES DE RECHERCHE POUR 1986-1987 17

ANNEXE I 19

ANNEXE II 22

1. MANDAT DU COMITÉ

À l'automne 1984, le Conseil d'administration de la Fédération des Cégeps créait le comité sur la révision du mode de financement des collèges dont le mandat s'énonçait ainsi:

"La révision du mode de financement des collèges était déjà inscrite dans le travail que les collèges et leur fédération ont entrepris en vue de participer à la définition d'un nouveau mode de négociation pour le secteur public et parapublic. De fait, à la suite des propositions sur les orientation qui devront présider à l'instauration d'un nouveau régime de négociation, on affirmait: «Le régime budgétaire et financier des établissements est modifié de façon à ce que ceux-ci reçoivent en temps utile une enveloppe fermée et totalement transférable».

Les collèges et leur fédération veulent contribuer à ces modifications. Même si le régime actuel est relativement récent, il date du début des cégeps et a subi des transformations qui ne sont pas sans créer des distorsions importantes dans le système.

De plus, l'évolution des clientèles, la régionalisation, le virage technologique sont autant de facteurs importants dont un nouveau mode de financement devra tenir compte.

Il s'avère donc important pour les collèges et leur fédération de faire le point sur le régime actuel de financement et de dégager des principes et des orientation qui devraient présider à la mise en place d'un nouveau régime de financement que le gouvernement annonce pour 1986".

Conséquemment, en 1984-1985 le comité a réalisé divers travaux dont les principaux sont:

- L'évaluation de la situation financière du réseau,

- L'étude du mode actuel de financement des cégeps,

- L'analyse de différents modèles de financement de l'enseignement supérieur présentement en vigueur au Canada,

- Le dégagement de certains principes, qualités et politiques que devrait contenir un nouveau mode de financement.

Au cours de l'année 1985-86 le comité a effectué plusieurs exploitations statistiques qui ont permis, entre autres, d'élaborer un modèle que nous avons testé par la suite à l'aide de simulations.

L'objectif de ces travaux était, d'une part de donner l'opportunité aux collèges de s'exprimer clairement sur les dimensions à retenir lorsque le MESS proposera un nouveau mode de financement. D'autre part, nous voulions sensibiliser les cégeps à la nécessité d'instrumenter le réseau en matière d'études à caractère financier et nous assurer de la continuité de celles-ci.

2. PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT

Pour plusieurs collèges le mode actuel de financement pose de sérieux problèmes, tant en ce qui touche le niveau de l'enveloppe qu'à son mode de répartition. Le modèle a été développé il y a déjà plus de dix ans et adapter au fil des ans compte tenu de la maturation du réseau. Cette évolution a engendré un haut degré de complexification et nous sommes maintenant en mesure d'en constater les lacunes. C'est comme si, pendant un certain temps, on croyait régler les problèmes d'allocation des ressources en complexifiant le modèle.

Pour sa part, le Ministère réagissait en ajoutant ou modifiant certaines règles de manière plus ou moins conforme aux attentes du réseau. Au fil des ans, ces ajouts et modifications ont surtout "enrichi" le modèle actuel d'une foule de règles administratives et par le fait même accru sa complexité.

C'est donc dans ce contexte que, l'an passé, la D.G.E.C. convenait de la nécessité d'une révision entière et complète du mode de financement actuel. Depuis, elle a entrepris certains travaux, qui éventuellement lui permettront de proposer aux collèges un nouveau mode d'allocation des ressources*.

De son côté le réseau n'est pas demeuré inactif. À l'automne 1984, la Fédération des cégeps créait un comité aviseur chargé d'identifier les principes majeurs qui devront présider à l'élaboration d'un nouveau mode d'allocation des ressources. Au lieu d'attendre les propositions du Ministère, les cégeps ont décidé d'approfondir pour eux-mêmes cette question et tenté d'esquisser un scénario de modèle.

* L'échéancier de la D.G.E.C. prévoit l'instauration du nouveau mode pour l'année 1988-89.

Bien que les problèmes financiers, qui affectent le réseau, touchent également le niveau de l'enveloppe budgétaire, les travaux du comité se sont surtout concentrés sur l'allocation de cette enveloppe. Ceci ne signifie aucunement que nous jugeons une facette du problème plus importante que l'autre. Nous croyions plutôt nécessaire de restreindre nos travaux à la question de l'allocation des ressources et laisser à d'autres le soin d'oeuvrer sur celle du niveau de l'enveloppe.

Malgré l' interrelation de ces deux facettes du financement, la distinction que nous faisons nous apparaît essentielle. Il est vrai qu'en période d'abondance la question de l'allocation des ressources revêt moins d'importance, puisque chacun y trouve son compte sans se préoccuper vraiment du niveau de ressources consacrées aux autres. À l'opposé, lorsque les ressources se font plus rares, la distribution des ressources entre les établissements devient primordiale. Mais logiquement, un mode d'allocation des ressources équitable, juste et efficace, s'élabore et se conçoit quel que soit le niveau de l'enveloppe budgétaire que l'on veut distribuer.

2.1 Les problèmes du mode de financement actuel

Dans le cadre de ses travaux, le comité a effectué un examen du mode de financement actuel. Cet examen nous a permis de constater ses nombreux problèmes et combien tous n'ont pas le même degré d'importance. Certains touchent les règles administratives auxquelles sont soumis les cégeps ou se réfèrent au contexte dans lequel les cégeps doivent oeuvrer tandis que d'autres se rapportent aux principes même du mode d'allocation des ressources financières.

Sans prétendre relever la totalité des problèmes, nous croyons tout de même avoir précisé les plus importants. Un tel exercice nous apparaissait essentiel afin de s'assurer que les mêmes erreurs ne se répètent pas à l'intérieur du nouveau modèle. L'attribution de plusieurs enveloppes distinctes pour financer les différentes activités éducatives des collèges (enseignement régulier, éducation des adultes, cours d'été), nous semble plus ou moins pertinente.

Même s'il n'y avait qu'un seul financement pour ces différentes activités, le problème ne s'en trouverait pas réglé pour autant. Par exemple, à l'enseignement régulier, les montants d'argent versés aux collèges dépendent de plusieurs enveloppes et chacune est déterminée à partir de ses propres paramètres. Une telle compartimentation rend le mode difficilement compréhensible et peu analysable.

Comme les cégeps sont financés sur la base du nombre d'étudiants équivalents temps complet, la méthode de conversion utilisée devient très importante. À ce titre, nos études démontrent que cette conversion ne reflète pas fidèlement le niveau d'activité (relatif et absolu) de chaque institution. Entre autres, nous avons pu constater une relation positive entre la proportion d'étudiants inscrits au secteur professionnel et le ratio PES-ETC.

Le calcul de la "clientèle budgétaire" (i.e moyenne pondérée de la clientèle étudiante multipliée par un facteur de pondération) pose également de sérieux problèmes. Il devient très difficile d'évaluer, avec un certain degré de précisions, l'impact d'une modification dans les règles budgétaires. Cette façon de faire permet au Ministère de jouer simultanément sur deux plans: le facteur de pondération et les montants per capita.

Certains budgets sont déterminés à partir de bases historiques (budget des laboratoires, entretien des bâtiments...). Mis à part celui alloué au titre de l'entretien des bâtiments, cette méthode d'allocation pourrait être remise en question. Elle laisse trop de place aux décisions arbitraires et discrétionnaires. De plus, les inéquités qui s'y introduisent sont difficilement décelables et ne peuvent pratiquement pas être corrigées. Le budget des laboratoires ne tient pas explicitement compte de la lourdeur financière des programmes dispensés par le collège, ce qui contribue énormément à questionner son inéquité.

À ces problèmes, ajoutons que la connaissance généralement tardive du "budget approuvé" engendre d'importants problèmes de planification. Selon la même logique la présence du "budget révisé" est pour le moins discutable.

3. DÉMARCHE SUIVIE PAR LE COMITÉ

Les travaux du comité s'échelonnant sur une période de dix-huit (18) mois, il nous semblait pertinent d'expliquer la démarche qui nous a conduit au projet final. Toutefois, il importe de spécifier qu'au départ, le comité ne disposait d'aucun outil de base (statistiques ou autres) pouvant donner une image de la situation financière (et de son évolution) du réseau; nous avons donc eu à les développer au fur et à mesure de la progression des travaux.

3.1 1984 - 1985

Au cours des premières réunions, le comité a effectué une opération, que nous qualifions de premier déblayage, afin de dégager certains principes, critères et qualités que tout mode d'allocation des ressources devrait respecter.

Nous nous sommes également attardés à différentes analyses statistiques qui faisaient le portrait de l'évolution du niveau des ressources des cégeps depuis quelques années. Le comité a désiré obtenir des analyses plus raffinées, ainsi que d'autres lui permettant de mieux juger la distribution actuelle des ressources financières dans le réseau. C'est à partir de cette série d'analyses et études, que le comité a effectué sa présentation du mois d'avril 1985 devant l'Assemblée générale.

Par ailleurs, dans le but d'aller plus en avant dans sa réflexion, le comité a exprimé le besoin d'utiliser les données financières des cégeps de 1982-1983. Simultanément à l'analyse de ces données, nous avons pris connaissance des travaux d'un chercheur qui effectuait des exploitations similaires avec des données plus détaillées sur l'année 1981-1982.

De plus, nous avons pris connaissance des différents modèles de financement en vigueur ailleurs au Canada et aux État-Unis. Plus spécifiquement, nous avons porté notre attention au modèle des CAATS Ontariens et, dans une moindre mesure, à celui des collèges de la Colombie-Britannique.

1985 - 1986

Lors de l'étude des autres modèles de financement, celui de l'Ontario a particulièrement retenu notre attention. Nous avons cru bon de tester, pour le Québec, des critères et principes similaires avec des données de 1981-1982.

Au préalable, il nous fallait identifier les paramètres que nous entendions appliquer. Pour ce faire, nous avons commandé une étude à un chercheur de l'INRS-Urbanisation. Elle visait l'identification des principaux facteurs explicatifs des écarts dans les coûts/PES des cégeps.

La simulation qui a suivi cet exercice avait pour objectif, non pas de proposer un modèle précis à la D.G.E.C., mais plutôt de dégager les principaux facteurs qu'un nouveau modèle devrait nécessairement considérer, de même que déterminer l'importance relative de chacun d'eux.

Bien que l'ensemble de nos travaux portait sur l'enseignement régulier, nous avons aussi traité de la question de l'éducation des adultes. À ce sujet, nous avons consulté plusieurs intervenants du domaine. Un des objectifs de cette consultation était de voir dans quelle mesure une intégration "financière" des activités des services d'éducation des adultes (S.E.A.) à celles de l'enseignement régulier était envisageable et applicable.

C'est donc à partir de l'analyse des données financières, des simulations et de nos différentes consultations et réflexions que le comité a rédigé un rapport préliminaire qui fut présenté au Conseil d'administration de la Fédération des cégeps le 20 mars 1986.

Par la suite nous avons successivement consulté un comité restreint composé de six (6) personnes (1 D.S.A., 1 D.S.F., 1 D.S.P., 1 D.G., 1 D.P., et 1 D.S.A.E.) le 9 avril 1986 et l'Assemblée générale de la CAMAF le 17 avril 1986.

C'est en tenant compte à la fois de nos travaux et des commentaires reçus que nous formulons nos recommandations finales. Elles sont présentées à la section 4. Ces recommandations se veulent un reflet fidèle des résultats de nos diverses analyses, études et consultations.

Enfin, nous complétons ce rapport par un aperçu synthèse d'études qui mériteront d'être poursuivies au cours de la prochaine année (section 5). Celles-ci permettront aux cégeps et à leur Fédération de s'outiller davantage en vue des discussions qui s'amorceront avec le ministère sur ce sujet.

4. RECOMMANDATIONS

Comme approche générale nous croyons qu'idéalement les coûts de fonctionnement des cégeps devraient être financés par deux enveloppes distinctes et touchant l'ensemble des clientèles inscrites en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation:

1. l'entretien des bâtiments
2. les autres coûts de fonctionnement (enseignement régulier, éducation des adultes, cours d'été, masse salariale des enseignants)

4.1 L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (i.e. champ 7)

Dans ce cas, l'enveloppe de chaque cégep devrait être déterminée à partir des mêmes critères que ceux en vigueur actuellement pour le budget d'immobilisation (mètre^2, âge de la bâtisse...). Les modalités d'application pourraient être analysées et éventuellement révisées. De plus, il faudra s'assurer du contenu de l'enveloppe allouée à cet effet, afin qu'elle considère uniquement les coûts s'y rattachant.

4.2 LES AUTRES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Pour les autres coûts de fonctionnement nous suggérons une approche différente de celle actuellement en vigueur.

Présentement, en plus des budgets déterminés selon des bases historiques (budget des laboratoires (groupe III) et d'entretien (groupe IX)), des montants de base et des budgets spéciaux, le ministère accorde une certaine somme d'argent par unité de mesure du niveau d'activité (i.e. étudiant-équivalent à temps complet (EETC). On lui applique par la suite un facteur de correction inférieur à l'unité qui permet de respecter l'enveloppe budgétaire prévue pour les cégeps. Par exemple, pour 1985-1986, la formule suivante a été utilisée:

$$\text{clientèle budgétaire 1985-1986} = .88679 \times \left[\frac{2 \times \left(\text{clientèle réelle 1985-86} \right) + \text{clientèle réelle 1984-85} + \text{clientèle réelle 1983-84}}{4} \right]$$

Cette approche ne tient pas explicitement compte de la part relative du secteur professionnel. C'est pourquoi, après examen et analyse des différents modes de financement existants, le comité propose que l'enveloppe budgétaire d'un cégep soit déterminée selon le pro-rata du niveau d'activité de chacun des cégeps dans le réseau. Évidemment, ce niveau d'activité devra être pondéré afin de tenir compte de diverses caractéristiques.

4.2.1 Une nouvelle unité de mesure

Les cégeps devraient être financés sur la base du nombre de Périodes-Étudiant(e)-Semaine (PES) au lieu du nombre d'étudiants(es) équivalent à temps complet (EETC).

Nos différentes analyses révèlent que cette modification ferait en sorte que la mesure du niveau d'activité de chaque collège serait plus précise et refléterait probablement mieux la réalité. Conséquemment, elle introduirait beaucoup moins de distorsions que la mesure actuellement utilisée. Il reste à préciser le point dans le temps où s'effectuera cette mesure.

L'utilisation de la PES plutôt que l'EETC ne suffit pas à résoudre les problèmes du mode actuel. Il faut aussi, tel que mentionné précédemment, pondérer cette unité par des paramètres tenant compte de certaines caractéristiques qui influencent les coûts de chaque établissement, c'est-à-dire:

- l'éloignement (distance)
- la taille de l'établissement (économies d'échelle)
- la dispersion des activités du cégep (multi-campus)
- le coût relatif des programmes dispensés

À ceci deux autres éléments devraient être considérés dans le modèle:

- les frais fixes identiques à chaque cégep (montant de base)
- les autres dimensions (sommes spécifiques)

4.2.2 Les paramètres à inclure

4.2.2.1 Montant de base

Quel que soit le mode d'allocation employé, un montant de base doit être consenti à chaque cégep, de façon similaire à ce que prévoit le mode actuel, pour tenir compte des frais identiques à tous les établissements. Des études supplémentaires mériteront d'être conduites afin d'en préciser le niveau et les modalités d'application.

4.2.2.2 Distance

Nos études démontrent que les cégeps éloignés des grands centres urbains sont confrontés à des dépenses d'opération significativement supérieurs (communication, transport...) aux autres cégeps. Il est donc primordial d'introduire, dans la formule de financement, un facteur de pondération qui tient compte de cet élément afin d'améliorer l'équité inter-cégep. Nos analyses tendaient à démontrer l'existence de deux facteurs d'éloignement pouvant influencer les dépenses d'opération: la population de la zone environnante du cégep et la distance. Mais comme la structure géographique du Québec fait en sorte que les cégeps éloignés sont également ceux dont le niveau et la densité de population sont les plus faibles, nous suggérons de ne retenir qu'un seul des deux facteurs. Toutefois, un raffinement des analyses demeure essentiel afin de préciser la nature des coûts qui varient en fonction de l'éloignement et d'en évaluer l'importance relative.

4.2.2.3 Économies d'échelle

Nos différentes analyses tendent à démontrer qu'un cégep fonctionnant avec un niveau d'activité plus restreint est confronté à des coûts unitaires plus élevés. Le nouveau modèle devra en tenir compte de façon explicite. Des études complémentaires devront être entreprises afin de préciser les conditions d'application et mieux apprécier le lien qui pourrait exister entre ce facteur et le montant de base.

4.2.2.4 Multi Campus

Plusieurs de nos travaux révèlent l'existence de coûts plus élevés lorsque la clientèle étudiante d'un cégep est disséminée sur plus d'un campus distant l'un de l'autre. Le nouveau modèle devra tenir compte de ce facteur. Nous croyons que l'on pourrait régler en partie ce problème en considérant chacun des campus comme une entité distincte au niveau du facteur d'économies d'échelle et/ou via le montant de base.

4.2.2.5 Coût relatif des programmes

Le modèle actuel tient compte en partie du coût relatif des programmes dispensés lors de leur implantation (selon une formule historique via le budget des laboratoires). Plusieurs de nos travaux et simulations tendent à confirmer que les coûts divergent sensiblement d'un programme à l'autre. Ceci nous amène à proposer qu'une grille de pondération soit introduite dans le nouveau processus d'allocation.

De plus, nous croyons que ce facteur devrait être modulé en fonction du développement technologique. Nos études ne nous permettent pas encore de préciser toutes les modalités d'application d'un tel facteur.

4.2.2.6 Les écoles spécialisées

La spécificité des écoles spécialisées fait en sorte qu'on devrait les financer en tenant compte des charges supplémentaires qu'elles doivent supporter. Ceci pourrait s'effectuer, soit par l'attribution des sommes d'argents nécessaires, soit par l'introduction de règles administratives leur permettant de rencontrer ces coûts additionnels. D'autre part, il faudra déterminer si une intégration totale ou partielle de leur niveau d'activité à la base de financement est envisageable et, pour leur mission spécifique, leur verser les montants d'argent nécessaires. Des études plus raffinées avec des données plus récentes (par exemple 1984-85) aideraient à prendre position sur ce point. À un autre niveau, il conviendrait de tenir compte de l'évolution, dans le temps, de la définition d'une école spécialisée.

4.2.2.7 Autres dimensions

Même si nous jugeons que les montants d'argent alloués de façon "ad hoc" doivent être réduits, nous croyons que le nouveau modèle devra quand même en prévoir certaines sommes afin de répondre aux cas particuliers. Toutefois, il faut que l'enveloppe réservée à cette fin se situe au niveau le plus faible possible. Entre autres choses, cette enveloppe pourrait inclure les sommes nécessaires à l'ouverture et à la création de programmes.

Bien plus qu'une simple formule, un nouveau mode de financement doit, en plus être assorti de politiques et règles administratives qui favoriseront le développement de la qualité de l'éducation; on pourrait par exemple comme cela se fait ailleurs, attribuer certaines sommes d'argent en fonction d'indicateurs tels que le taux de placement des étudiants du collège sur le marché du travail.

Il existe également d'autres éléments qu'il faudrait intégrer à l'ensemble de la réflexion:

- identifier des sources autonomes de financement;

- prévoir des règles qui favoriseront l'implication du collège dans le développement socio-économique de sa région;

- instaurer des mécanismes qui encourageront le développement de la recherche appliquée.

4.2.3 Modalités d'application du nouveau modèle

4.2.3.1 L'éducation des adultes

Concernant cet important volet de l'activité des cégeps, nous sommes d'avis que le nouveau modèle devrait intégrer l'ensemble des activités créditées de l'éducation des adultes.

Les consultations menées auprès de coordonnateurs de l'éducation des adultes révèlent que la multitude de règles de financement et administratives engendre des complications souvent jugées inutiles. C'est pourquoi le comité suggère l'intégration dans le modèle de l'ensemble des activités créditées de l'éducation des adultes: il nous apparaît que les coûts unitaires d'enseignement des programmes destinés à des étudiants réguliers sont comparables à ceux destinés à l'éducation permanente (exclusion faite du coût des enseignants).

4.2.3.2 Les cours d'été

Les activités d'enseignement dispensées en cours d'été devraient être traités comme celles de l'enseignement régulier et de l'éducation des adultes et, par voie de conséquences, être intégrés à l'ensemble du financement des activités du collège.

4.2.3.3 Désensibilisation partielle de l'enveloppe budgétaire aux variations de clientèles

Dans son application, le modèle proposé devrait désensibiliser partiellement l'enveloppe budgétaire de chaque cégep aux variations de clientèle. Cette mesure faciliterait, selon nous, la planification des dépenses de chaque établissement.

Concrètement, cela signifie qu'il faut éviter tout modèle de financement dont la base du niveau d'activité serait annuelle. Plutôt, il faut privilégier un modèle amortissant les effets des variations de clientèle sur deux années en ne tenant pas compte du niveau d'activité de l'année en cours.

4.2.3.4 Masse salariale des enseignants

Bien que nos études suggèrent l'intégration de la masse salariale des enseignants dans le modèle, la conjoncture actuelle nous invite à la considérer, pour l'instant, de façon séparée.

Compte tenu de notre échéancier et de notre volonté de déposer un rapport complet pour mai 1986, nous n'avons pu évaluer les effets de l'intégration du salaire des enseignants dans le modèle. Il serait intéressant que de telles études soient éventuellement entreprises.

4.2.3.5 Phase transitoire

Tout nouveau modèle, quel qu'il soit, doit prévoir une phase transitoire d'une durée minimale de trois ou quatre ans. Ceci permettrait aux collèges de s'ajuster à leur nouveau niveau de ressources. Les autres modalités de cette période d'ajustement ne sont pas encore déterminées.

5. QUELQUES PISTES DE RECHERCHE POUR 1986-1987

Dans la section précédente nous avons identifié les grands principes et paramètres qui devront présider à un nouveau mode d'allocation des ressources financières pour les cégeps. Aussi, nous constatons que plusieurs études devront s'enclencher dès l'automne 1986 afin de préciser davantage divers éléments.

Dans les quelques lignes qui suivent, afin de bien cerner la nature des études à entreprendre et d'avoir une idée plus précise du modèle souhaité, nous passons en revu les analyses qui restent à faire pour la prochaine année.

1° En ce qui concerne le montant de base, il faudrait évaluer de manière plus précise son contenu, c'est-à-dire définir exactement le type de dépenses qu'il couvre pour ensuite évaluer le niveau souhaitable de cette enveloppe.

2° Pour les facteurs d'éloignement et d'économies d'échelle, il faudrait évaluer l'importance relative de chacun, cerner le type de coûts qu'ils visent à couvrir, préciser la forme que la relation devrait avoir dans son application (escalier versus continu). De plus, pour le facteur d'économies d'échelle, il est nécessaire de considérer la présence possible des déséconomies d'échelle.

3° Dans le cas des campus, il faudra préciser de quelle façon nous en tiendrons compte dans la formule de financement. C'est-à-dire, voir s'il est envisageable d'appliquer une règle uniforme. Si oui, de quelle façon? Via le montant de base et/ou le facteur économies d'échelle?

4° En ce qui a trait aux écoles spécialisées, des analyses supplémentaires seront nécessaires afin de prendre position sur l'intégration partielle ou totale de leur niveau d'activité dans la base de financement. L'évolution dans le temps de la définition d'une école spécialisée devra aussi être considérée tout particulièrement.

5° Un raffinement des études sur le poids relatif des programmes d'enseignement dispensés devra également faire partie de ces travaux.

6° Des études portant sur les coûts reliés au champ 7 (i..e. entretien des bâtiments) méritent d'être menées. Plus précisément, celles-ci visent le dégagement des éléments qui ne touchent pas directement l'entretien des bâtiments et une quantification des coûts réels qui y sont reliés.

7° En terme de prospective, il faudrait considérer la possibilité d'intégrer dans le modèle la masse salariale des enseignants et en évaluer les coûts.

8° Étant donné que nos analyses se sont effectuées à l'aide de données relativement vieilles (i.e. 1981-1982), il est nécessaire que des analyses similaires soient effectuées avec des données plus récentes (i.e. 1984-1985).

Enfin le comité juge avoir accompli un travail considérable, mais qui ne sera vraiment utile que dans la mesure où une continuité des études sera assurée.

A N N E X E 1

VERSION SYNTHÉTISÉE DU MODÈLE

DE FINANCEMENT PROPOSÉ

FORMULE "IDÉALE"

Allocation Totale reçue par un collège	=	budget selon le volume d'Activité	+	budget d'entretien des Bâtiments	+	sommes* Spécifiques

FORMULE SUGGÉRÉE

Allocation Totale reçue par un collège	=	montant Fixe de base	+	budget selon le volume d'Activités	+	budget d'entretien des Bâtiments	+	traitement des Enseignants	+	sommes* Spécifiques

Donc l'allocation totale reçue par chaque cégep serait déterminée par la Formule:

$$AT = F + A + B + E + S$$

où

F: Montant fixe de base et identique pour chaque collège.

A: Budget d'activité consenti au collège en proportion de son volume d'activité d'enseignement dans le volume d'activité d'enseignement total du réseau. Le détail de la formule proposée est présenté à la page suivante.

B: Budget d'entretien des bâtiments reçu par le cégep selon la formule actuelle.

E: Budget couvrant la masse salariale des enseignants déterminé selon la formule acceptée par les parties négociantes!

S: Sommes spécifiques versées au collège en fonction de critères définis ultérieurement.

* Facteurs pouvant être déterminés ultérieurement (se référer aux sections 4.2.2.6 et 4.2.2.7)

DÉTERMINATION DU BUDGET VERSÉ EN FONCTION DU VOLUME D'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT:

1° Nombre total de PES pondérées

Total des PES du collège X [facteur programme + facteur distance + facteur économies d'échelle] = Total des PES pondérées du collège

2° Calcul des PES financées

$$\frac{\text{Total des PES pondérées du collège (année N-1)} + \text{Total des PES pondérées du collège (année N-2)}}{2} = \text{Total des PES financées du collège pour l'année N}$$

3° Calcul du budget

[Total des PES financées du collège + Total des PES financées du réseau] X budget d'activité du réseau = budget d'activité du collège pour l'année N

A N N E X E II

RENSEIGNEMENTS
SUR LES FACTEURS DE PONDÉRATION
UTILISÉS

FACTEUR DISTANCE

OBJECTIF: TENIR COMPTE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DES CÉGEPS "ÉLOIGNÉS"

CRITÈRE: DISTANCE TOTALE DU CÉGEP PAR RAPPORT À MONTRÉAL ET QUÉBEC

APPLICATION (EXEMPLE):

VALEUR MINIMUM DU FACTEUR*	VALEUR MAXIMUM DU FACTEUR*	BORNE INFÉRIEURE* (EN KM)	BORNE SUPÉRIEURE* (EN KM)
PES X 0%	PES X 20%	500	1000

* Les valeurs indiquées ne sont qu'une illustration d'une application possible, d'autres valeurs ont fait l'objet de simulations. Les travaux du comité ne permettent pas de déterminer de façon précise le niveau de chacun des éléments.

DISTANCE

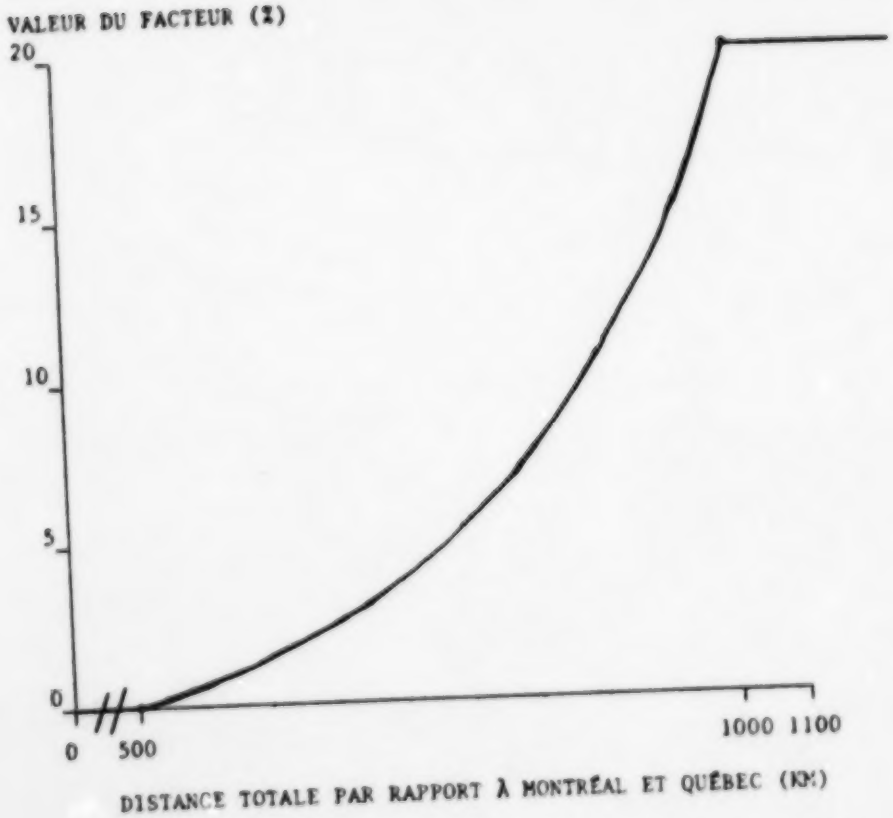
VALEUR DU FACTEUR (%)
20
15
10
5
0
0
500
1000
1100
DISTANCE TOTALE PAR RAPPORT À MONTRÉAL ET QUÉBEC (KM)

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

OBJECTIF: TENIR COMPTE DES COÛTS UNITAIRES PLUS ÉLEVÉS DES CÉGEPS QUI ONT UN NIVEAU D'ACTIVITÉ PLUS FAIBLE

CRITÈRE: NOMBRE DE PES

APPLICATION (EXEMPLE):

VALEUR MINIMUM DU FACTEUR*	VALEUR MAXIMUM DU FACTEUR*	BORNE INFÉRIEURE* (PES)	BORNE SUPÉRIEURE* (PES)
PES X 0%	PES X 25%	750 000 (≅1000 EETC)	2 000 000 (≅3000 EETC)

* Les valeurs indiquées ne sont qu'une illustration d'une application possible, d'autres valeurs ont fait l'objet de simulations. Les travaux du comité ne permettent pas de déterminer de façon précise le niveau de chacun des éléments.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

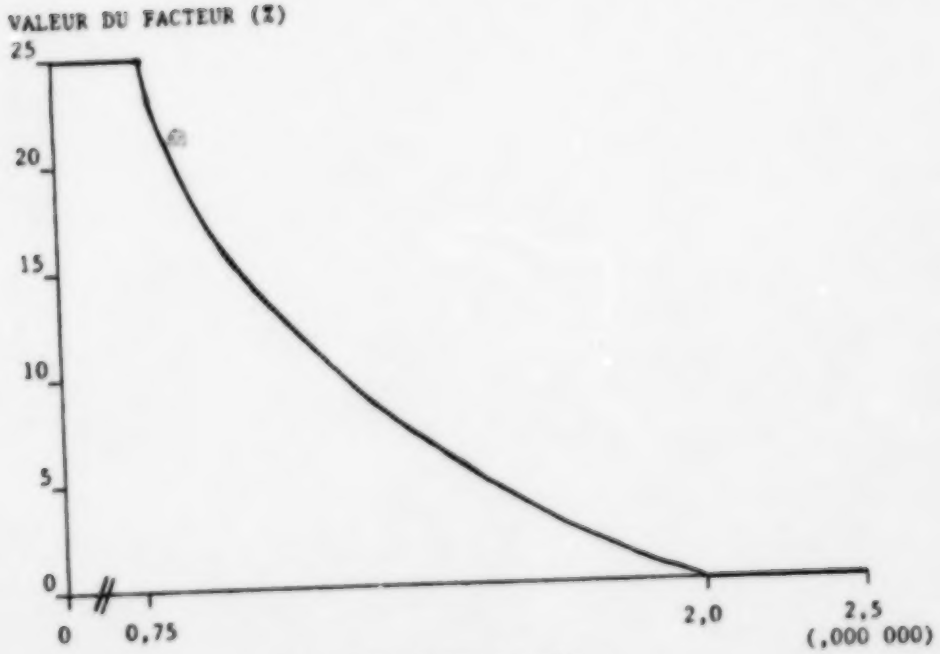

POIDS DES PROGRAMMES

OBJECTIFS: TENIR COMPTE DES COÛTS DIFFÉRENTS D'UN PROGRAMME À L'AUTRE

APPLICATION: 1° CLASSIFICATION DE TOUS LES DÉPARTEMENTS (ENVIRON 900) DES COLLÈGES EN SIX (6) CATÉGORIES DE COÛTS UNITAIRES AUXQUELLES NOUS AVONS APPLIQUÉ DES PONDÉRATIONS DIFFÉRENTES.

NOTE: DOIT ÊTRE ÉVALUÉ LE PLUS PRÉCISEMENT POSSIBLE AFIN DE NE PAS ENCOURAGER LE SEUL DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES PEU OU MOINS COÛTEUX